

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 10 mars 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte et Stéphan Hébert, Michel Brouillard et André Lévesque formant le quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 43-03-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

En y ajoutant :

11.7 Mention de félicitations aux loisirs

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 44-03-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de l'assemblée de consultation et de la séance ordinaire du 3 février 2015.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

MAMOT : résultat appel d'offres ingénierie préliminaire eaux usées ACCEPTÉ

MRC : règlement 465-2014 ACCEPTÉ

Valéro : rouille sur leur installation

MTQ : non-dédommagement

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 45-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 6 mars 2015.

Comptes pour approbation	:	136 452,95\$
Salaires	:	39 582,02\$
Comptes à payer	:	24 295,36\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 6 mars 2015, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

UPA : taxation aux agriculteurs
Inspection risque élevé : visite préliminaire

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2015

Aucun transfert budgétaire nécessaire.

6.4 SUBVENTION DÉPUTÉ JOHNSON DE 21 000\$ – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Résolution numéro 46-03-2015

Considérant la demande de subvention auprès du député (résolution 199-07-2014);

Considérant la correspondance du 28 novembre 2014 (numéro de dossier : 00022333-1 – 54095 (16) – 2014-09-29-39);

Considérant les travaux réalisés en lien avec les accotements dans le 2e Rang;

Considérant les travaux réalisés en lien avec la 5^e Avenue;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en lien avec la demande de subvention de 21 000,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la résolution numéro 04-01-2015 soit annulée.

6.5 NOMINATION OMH

Résolution numéro 47-03-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer madame Hélène Dufault pour siéger sur le comité de l'OMH. Son mandat sera un terme de 3 ans, se terminant le 7 février 2018.

De plus, prendre note que cette résolution abroge la résolution 31-02-2015.

6.6 TERMINAL INTERAC

Résolution numéro 48-03-2015

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adhérer au terminal interac avec l'institution financière Desjardins de la municipalité. Les frais pour l'ouverture du dossier sont de 50,00\$ (frais unique avant taxes), pour le programme 50,00\$ (frais unique avant taxes) et le coût mensuel est de 28,00\$ (avant taxes). Le forfait choisi est celui de micro entreprise pour un volume annuel de transaction de moins de 100 000,00\$.

6.7 CONGRÈS ADMQ 2015

Résolution numéro 49-03-2015

Considérant le congrès annuel 2015 (17,18 et 19 juin) de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ);

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la directrice générale d'assister au congrès de l'ADMQ les 17, 18 et 19 juin 2015 au coût de 488,00\$ avant taxes. De plus, que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lui soient remboursés selon le règlement 468-2014.

6.8 ABONNEMENT COURRIER DE SAINT-HYACINTHE

Résolution numéro 50-03-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'abonnement au journal du Courrier de Saint-Hyacinthe pour la période du 26 mars 2015 au 17 avril 2017 au coût de 96,93\$.

6.9 VENTE POUR TAXES

Aucun dossier n'est transmis à la MRC des Maskoutains dans le cadre de la procédure de vente pour taxes.

6.10 PROCURATION - COOP

Résolution numéro 51-03-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, que monsieur Michel Brouillard soit représentant de la municipalité en lien avec l'élection de membres à la Coop.

6.11 ADMQ - DMA

Résolution numéro 52-03-2015

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'inscrire la directrice générale à 3 formations en lien avec le DMA (directeur municipal agréé) à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). Les formations totalisent 637,00\$ avant taxes.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport du service incendie pour le mois de février 2015.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 53-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre l'achat suivant :

- 2 cylindres en composite (1 150\$ l'unité) 2 300,00\$ (avant taxes)

7.3 ANNULATION DE RÉOLUTION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

Résolution numéro 54-03-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 34-02-2015. Cette demande d'aide financière concernait la formation pour 2015 et non 2014.

7.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ AN 2 - SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Point reporté.

8. SERVICES PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Le directeur des travaux publics fait rapport des services publics pour le mois de février 2015 et à venir.

8.2 ACHATS DES SERVICES PUBLICS

Résolution numéro 55-03-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 2 lances d'injection de chlore 832,00\$ (avant taxes)
- 1 laveuse à pression 149,00\$ (avant taxes)

8.3 ENTÉRINER ACHAT URGENT – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 56-03-2015

Considérant un autre bris à l'usine d'épuration des eaux usées;

Considérant l'urgence de réparer le bris;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat urgent, chez la compagnie Surpresseur 4S, d'un surpresseur modèle RBS 25 pour l'usine d'épuration des eaux usées au coût de 2 540,00\$ avant taxes.

8.4 ADJUDICATION - CONTRAT D'INGÉNIERIE PRÉLIMINAIRE EAUX USÉES

Résolution numéro 57-03-2015

Considérant la résolution 13-01-2015;

Considérant que la Municipalité a lancé un appel d'offres des services d'ingénierie préliminaire dans le cadre du programme PRIMEAU;

Considérant que la Municipalité a reçu 8 soumissions suivant le processus d'appel d'offres;

Considérant les recommandations du comité de sélection;

Considérant que la soumission de l'entreprise Tetra Tech a obtenu le meilleur pointage final;

Considérant la correspondance du MAMOT du 20 février 2015 (dossier 514018);

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à la compagnie Tetra Tech pour un montant de 40 126,27\$ avec taxes conformément à sa soumission.

8.5 OFFRE DE SERVICE – NORDIKEAU

Résolution numéro 58-03-2015

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable se poursuit;

Considérant que le projet de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable est prioritaire;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer un mandat à la compagnie Nordikeau au montant de 13 642,46\$ avant taxes. Leur mandat est d'accompagner la municipalité dans un support technique aux opérations de l'usine de filtration d'eau potable.

8.6 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - RAPIÉCAGE D'ASPHALTE 2015

Résolution numéro 59-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, qu'un appel d'offres sur invitation soit fait pour le rapiécage d'asphalte dans divers chemins municipaux pour un montant de 70 000\$ avant taxes.

8.7 CONTRAT DE 3 ANS - BALAYAGE DES RUES ET ASPIRATEUR

Résolution numéro 60-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de prendre entente sur trois (3) ans avec la compagnie MYRROY pour le balayage des rues. 105,00\$ avant taxes par heure pour le balai aspirateur (pure vacuum) et pour le balai mécanique.

8.8 CONTRAT ANNUEL – GÉNÉRATRICE AU POSTE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE

Résolution numéro 61-03-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat annuel (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016) avec la compagnie Génératrice Drummond pour l'entretien de la génératrice au 708 rue Principale, Saint-Hélène-de-Bagot au coût de 1 132,43\$ plus taxes.

8.9 CONTRAT ANNUEL – GÉNÉRATRICE AU BUREAU MUNICIPAL / SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 62-03-2015

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat annuel (1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016) avec la compagnie Génératrice Drummond pour l'entretien de la génératrice au 379 7^e Avenue, Saint-Hélène-de-Bagot au coût de 499,68\$ plus taxes.

8.10 MEMBRANES – USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

Point reporté.

8.11 LAVAGE DES MEMBRANES – USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE

Résolution numéro 63-03-2015

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de faire nettoyer les 20 membranes de l'usine de filtration d'eau potable par la compagnie H2O Innovation, au coût de 150,00\$ pour chaque membrane avant taxes.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Louise Forest nous informe sur la Régie des déchets pour le mois de février 2015.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AU TRANSPORT DE VÉHICULE LOURD

André Lévesque donne avis de motion à l'effet qu'il présentera une modification au règlement relatif au transport de véhicule lourds.

Dispense de lecture est donnée et le projet sera remis à tous les membres du conseil.

10.2 PLAN - ABRIBUS

Résolution numéro 64-03-2015

Considérant la résolution 18-01-2015;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le plan de construction de l'abribus.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Réjean Rajotte (président des loisirs) nous informe sur les loisirs et il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des loisirs pour le mois de février 2015 et à venir.

11.2 ENTÉRINER LES DÉMARCHES DU COMITÉ DES LOISIRS - PERMIS D'ALCOOL

Résolution numéro 65-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la demande de permis d'alcool faite par le Comité des loisirs Sainte-Hélène pour une campagne de financement «Leucan Montérégie» qui aura lieu le 14 mars 2015 au centre communautaire au profit de Leucan.

11.3 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2015 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Résolution numéro 66-03-2015

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2015, chapeauté par le CLD Les Maskoutains et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

Considérant que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de déclarer l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

11.4 CONTRAT ANNUEL - RÉSEAU BIBLIO AFFILIATION 2015

Résolution numéro 67-03-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat de l'affiliation avec Réseau Biblio pour l'année 2015 au montant de 7 933,52\$ avant taxes.

11.5 CONTRAT DE 3 ANS - FEUX D'ARTIFICE DE LA SAINT-JEAN 2015

Résolution numéro 68-03-2015

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de prendre un contrat de trois (3) ans avec la compagnie Royal Pyrotechnie :

Année 2015, le coût sera 11 000,00\$ taxes incluses

Année 2016, le coût sera 11 000,00\$ taxes incluses

Année 2017, le coût sera 11 000,00\$ taxes incluses

Prendre note que les paiements se font annuellement.

11.6 DÉPÔT DE DONNÉE 2014 – RÉSEAU BIBLIO QUALITÉ

La directrice générale dépose deux documents en lien avec Réseau Biblio QUALITÉ pour l'année 2014.

11.7 MENTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS DE STE-HÉLÈNE

Le conseil municipal désire FÉLICITER le Comité des loisirs de Ste-Hélène pour la qualité de ses activités tout au long de l'année et à la saine gestion financière.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 69-03-2015

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 22h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché
Directrice générale et secrétaire-trésorière